



Licenciement economique

Par **wilbou**, le **04/05/2012 à 23:17**

Bonjour, j'ai perdu mon travail le 17 mars 2012 pour licenciement économique. mon ancien patron m'a bien remis une lettre me disant que je serai prioritaire si jamais il aurait besoin a nouveau de personnel hors il se trouve que je viens de tomber sur une annonce sur le site de poleemploi, il recherche une personne de la meme qualification que moi. que dois je faire??
merci
wilbou

Par **pat76**, le **06/05/2012 à 17:40**

Bonjour
Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à votre employeur en lui indiquant que vous êtes prioritaire pour l'emploi qu'il propose puisque vous avez la qualification qui est demandée dans l'offre.
Vous lui rappelez cet article du Code du Travail.
Article L1233-45 du Code du Travail:
Le salarié licencié pour motif économique bénéficie d'une priorité de réembauche durant un délai d'un an à compter de la date de rupture de son contrat s'il en fait la demande au cours de ce même délai.
Dans ce cas, l'employeur informe le salarié de tout emploi devenu disponible et compatible avec sa qualification. En outre, l'employeur informe les représentants du personnel des postes disponibles et affiche la liste de ces postes.
Le salarié ayant acquis une nouvelle qualification bénéficie également de la priorité de réembauche au titre de celle-ci, s'il en informe l'employeur.
Vous garderez une copie de votre lettre.
En cas de refus de votre employeur, vous serez en droit de l'assigner devant le Conseil des Prud'hommes et de réclamer des dommages et intérêts.
Vous étiez seul licencié économique dans l'entreprise ou il y a eu plusieurs salariés concernés par le licenciement?
Ce licenciement économique était dû à une suppression de poste suite à des difficultés financières de l'entreprise?